Brest (29) : une école incendiée vendredi dernier. Deux mineurs mis en examen (Màj)

24/07/2023 à 16h22



24/07/23

Les enquêteurs ont rapidement privilégié l'origine volontaire. Dans la nuit de jeudi à vendredi, un incendie s'est déclaré dans l'école Jean-Macé situé dans le centre-ville de Brest, ravageant une partie du bâtiment. Quelques heures plus tard, deux adolescents nés en 2006 et 2007 ont été interpellés et placés en garde à vue.

Sans antécédent judiciaire, ils ont tous deux été mis en examen samedi en fin d'après-midi pour « dégradation ou détérioration d'un bien d'autrui par incendie » et « vol aggravé », a-t-on appris auprès du parquet de Brest. La peine maximale encoure pour ces faits est de dix ans d'emprisonnement et de 150.000 euros d'amende.

20minutes

20/07/23

Un incendie à l'école Jean-Macé, des dégradations à l'école Simone-Veil à Brest : des individus se sont introduits dans les deux établissements dans la nuit du 20 au 21 juillet.

(…)

Un début d'incendie s'est déclaré à l'**école Jean-Macé**, 2 rue Benjamin-Delessert, consécutif à une intrusion dans les locaux. Rapidement sur place, les sapeurs-pompiers de Brest sont parvenus à maîtriser le sinistre.

« Même s'ils ont été circonscrits grâce aux **portes coupe-feu** dans la partie centrale de l'entrée de l'école, les **dégâts** au rez-de-chaussée et dans les trois étages sont importants, en particulier dans la partie bureaux, côté rue Benjamin-Delessert », informe François Cuillandre. Qui ajoute :

> *Les dégagements de fumée ont, par ailleurs, abîmé certaines classes dans les étages.François Cuillandre, maire de Brest*

Le maire salue « le travail des pompiers qui sont intervenus rapidement après le déclenchement de l'alarme incendie et qui ont pu éteindre l'incendie en limitant les conséquences ». Il salue également « l'**interpellation**, par la police cette nuit, sur site, de deux personnes ».

Actu.fr